

APPEL À CANDIDATURES

relatif à la nomination des membres pour le Comité de Coordination Régionale en Santé Sexuelle (CoReSS) PACA

Contexte

Dans le cadre de l'évolution des politiques de santé publique, les COREVIH évoluent pour devenir des Comités de Coordination Régionaux en Santé Sexuelle (CoReSS). Cette transformation vise à promouvoir une approche globale et positive de la santé sexuelle, abordant des thématiques telles que la prévention et la prise en charge des infections sexuellement transmissibles (IST) – y compris le VIH –, les violences sexuelles, les troubles de la sexualité, l'accès à la contraception et les parcours de santé correspondants.

Le CoReSS s'inscrit dans une dynamique de promotion de la santé en intégrant une approche transversale et partenariale, qui a pour objectif l'appui aux politiques régionales de santé sexuelle en coordonnant les actions en matière de prévention, de dépistage, de prise en charge et de promotion de la santé sexuelle dans sa globalité. Cette nouvelle gouvernance vise à renforcer la cohérence et l'efficacité des actions menées à l'échelle régionale, en associant l'ensemble des acteurs concernés.

Les deux COREVIH POC et PACA EST fusionnent pour former un unique CoReSS. C'est dans le cadre de cette restructuration que l'Agence Régionale de Santé (ARS) PACA lance un appel à candidatures pour constituer ce nouveau comité.

Les 5 missions du CoReSS

1. Coordonner les acteurs de la promotion et de la prévention, du dépistage et de la prise en charge en santé sexuelle ;
2. Contribuer à la qualité des actions de formation et de promotion de la santé sexuelle ;
3. Veiller à la qualité et à l'harmonisation des pratiques des acteurs en charge des parcours en santé sexuelle ;
4. Coordonner le recueil de données régionales utiles au pilotage et à l'évaluation des politiques territoriales en matière de santé sexuelle ;
5. Concourir, par son expertise et son animation, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques dans le domaine de la santé sexuelle.

Composition du comité

Une approche intégrée de la santé sexuelle repose sur la complémentarité des expertises et des expériences. L'ARS souhaite constituer un comité représentatif de la diversité des acteurs impliqués dans la santé sexuelle. Le Directeur général de l'ARS, qui nomme les membres du comité pour 4 ans renouvelable, veille à l'équilibre géographique, thématique et de compétences.

Les candidatures sont ouvertes aux membres des précédents COREVIH comme aux nouveaux membres pour apporter de nouvelles compétences en lien avec l'élargissement des missions du CoReSS.

Les membres du comité doivent être issus de l'un des quatre collèges suivants :

1. Représentants des professionnels de santé et de l'action sociale, de la prévention et de la promotion de la santé.
2. Représentants des institutions et des organisations, notamment des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux, intervenant dans le champ de la santé.
3. Représentants des malades et des usagers du système de santé.
4. Personnalités qualifiées en santé sexuelle.

Rôle et engagement d'un membre

- S'impliquer dans la gouvernance du comité, en contribuant à l'élaboration et au suivi du programme de travail, ainsi qu'à l'élection du bureau.
- Participer aux trois réunions plénières annuelles
- Participer, animer ou piloter au moins une commission ou un groupe de travail thématique
- Participer aux enquêtes, évaluations et concertations menées par le CoReSS
- Servir de relais d'information auprès de ses pairs, collègues et partenaires
- Accompagner et animer le programme de travail avec le soutien de l'équipe salariée

Délai et Envoi des Candidatures

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 18 mars 2025. Elles sont à envoyer par mail à ars-paca-pps@ars.sante.fr avec le formulaire de candidature dûment rempli ci-dessous.

Sélection et Nomination

Les candidatures seront examinées par l'ARS, qui procédera à leur répartition dans les différents collèges en fonction des préférences exprimées par les candidats. Les membres sélectionnés recevront une notification officielle et une lettre de nomination.

L'assemblée constitutive du CoReSS est prévue le mercredi 23 avril 2025.

Les membres nommés recevront une convocation officielle. Nous vous prions de bien vouloir réserver cette date dans vos agendas.

Documents à télécharger :

- *Décret n° 2024-670 du 3 juillet 2024 relatif à la coordination de la santé sexuelle*
- *Arrêté du 31 janvier 2025 relatif aux modalités de composition, de nomination, de fonctionnement et portant cahier des charges des comités de coordination régionale de la santé sexuelle*
- *Formulaire de candidature au comité du CoReSS PACA*